

RAPPEL DE DÉFINITIONS

RUISSEAU : PETIT COURS D'EAU PEU PROFOND.

DÉCHETTERIE : ENDROIT OÙ L'ON PEUT DÉPOSER LES DÉCHETS MÉNAGERS ENCOMBRANTS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RECYCLÉS.

DÉCHARGE SAUVAGE : DÉPÔT CLANDESTIN DE DÉCHETS RÉALISÉ PAR DES PARTICULIERS SANS AUTORISATION COMMUNALE. LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT, NON GÉRÉS, SONT NOMBREUX ET PEUVENT CONCERNER LA POLLUTION DES SOLS, LA POLLUTION DES EAUX, ETC.



RUISSEAU DU FLOTIS - CHEMIN DU VALLON

VOICI COMMENT LE PROPRIÉTAIRE DE L'ESCABEAU ET DU SAC PLASTIQUE CONÇOIT LA DÉFINITION D'UN RUISSEAU...

LE RUISSEAU DEVIENT ALORS DÉCHARGE SAUVAGE.

SOLUTION SIMPLE : PRENDRE SA VOITURE JUSQU'À LA DÉCHETTERIE DE L'UNION!